

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-CF57

présenté par

M. William, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques,
M. Lenormand, Mme Bassire, M. Mathiasin, M. Saint-Huile, M. Taupiac et Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:

Avant le 1^{er} avril 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'intérêt d'étendre la délégation de service public couvrant actuellement le transport de marchandises entre Saint-Pierre-et-Miquelon et Halifax aux produits importés depuis l'Europe.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est d'étendre la délégation de service public (DSP) couvrant actuellement le transport de marchandises entre Saint-Pierre et Miquelon et Halifax (Canada) aux produits importés depuis l'Europe, afin d'atténuer l'impact direct sur le prix des marchandises de l'éloignement de l'Archipel des marchés européens.

Il s'agit ainsi de mieux lutter contre la vie chère sur ce territoire d'Outre-Mer et ainsi redonner du pouvoir d'achat à la population de Saint-Pierre et Miquelon.